

STAGES D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

- ▶ CONDITIONS EN MATIÈRE
D'ASSURANCE ACCIDENTS
PROFESSIONNELS

CONTACT

Centres d'orientation et de carrière

Rue du Cygne 8
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de Tivoli 28
Case Postale 1
2002 Neuchâtel 2

T + 41 32 889 69 63
OCOSP@ne.ch

www.ne.ch/orientation

Les stages d'orientation professionnelle permettent de passer quelques jours aux côtés de professionnel-le-s en action et, ainsi, de se confronter à la réalité d'un métier.

Les stages sont l'occasion de :

- ▶ s'informer sur une profession
- ▶ découvrir sur le terrain le quotidien d'un métier : horaires, vie en entreprise, outils et matériaux utilisés ou encore conditions de travail
- ▶ effectuer quelques travaux simples et manipuler les outils, machines ou logiciels propres à la profession
- ▶ discuter avec des professionnel-le-s et leur poser des questions sur leur métier
- ▶ évaluer son intérêt, sa motivation et ses aptitudes
- ▶ se mettre en valeur et favoriser la recherche d'une place d'apprentissage

Le 1^{er} janvier 1996, l'Etat de Neuchâtel a conclu un contrat avec la SUVA prévoyant la couverture des accidents professionnels des jeunes lors de ces stages.

Cependant, l'**intégralité des conditions ci-contre** doit nécessairement être remplie pour qu'un-e jeune bénéficie de cette couverture d'assurance.

- ▶ Si le stage ne répond pas aux conditions d'assurance décrites ci-contre
- ▶ Si le ou la stagiaire ne fait pas partie des bénéficiaires prévu-e-s



L'employeur a l'obligation d'assurer le ou la stagiaire contre les accidents professionnels et les maladies professionnelles, selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents du 20 mars 1981 (LAA).

CONDITIONS DE COUVERTURE D'ASSURANCE ACCIDENTS PROFESSIONNELS

OÙ S'ADRESSER POUR LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ?

SALAIRE	Le stage n'est pas rémunéré	
DURÉE	Le stage dure au maximum 10 jours cumulés dans la même entreprise par année scolaire	
ÂGE	Le ou la stagiaire doit être âgé-e de 13 ans révolus et de moins de 25 ans	
DOMICILIATION	Le ou la stagiaire doit être domicilié-e ou en formation dans le canton de Neuchâtel	
FORMULAIRE D'ASSURANCE	Pour être valable, le formulaire d'assurance doit être intégralement rempli et signé par tous les partenaires AVANT le début du stage	
QUELS JEUNES PEUVENT EN BÉNÉFICIER ?	Elèves scolarisé-e-s à l'école obligatoire	Bureau OCOSP du centre scolaire*
	Jeunes scolarisé-e-s en classes de préapprentissage	CPNE-PT Pôle Préapprentissage et Transition site Maladière
	▶ à Neuchâtel ▶ à La Chaux-de-Fonds	site Progrès
	Jeunes scolarisé-e-s en classes JET ▶ à Neuchâtel ▶ à La Chaux-de-Fonds	Centre d'orientation et de carrière - Neuchâtel
	Jeunes suivi-e-s par une institution partenaire (Ecole du CERAS, Sombaille Jeunesse, Job Service, Centres pédagogiques de Malvilliers, de Dombresson et des Billodes, Classes CLIN (Perce-Neige), Fondation Sandoz)	Direction de l'institution concernée
Jeunes adultes et étudiants, sans emploi et ne percevant pas les indemnités de chômage	Centres d'orientation et de carrière Neuchâtel ou La Chaux-de-Fonds	

* Lors des vacances scolaires, s'adresser aux centres de carrière de Neuchâtel ou de La Chaux-de-Fonds